

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

Présents : Laurence FORTIN, Pierre LEBALLEUR, Valérie FAVE, Noël FOREST, Armelle FUR, Robert CHOQUER, Nathalie AYISSI-JEZEQUEL, Jonathan LIZIARD, Jérémy PERSON, Caroline BREMOND FOREST, Hervé LE DU, Guénaëlle LE DUFF, Sandrine GONTHIER, Claudie LE GALL, Jean François GUILLEMETTE,

Absents ayant donné procuration : Jean Paul ABIVEN et Erwan COLLEC

Secrétaire de séance : Noël FOREST

## **I - AFFECTATION DES RESULTATS 2016**

Le Maire rappelle aux conseillers les résultats de l'année 2016 :

- L'excédent d'investissement s'élevait à 322 120,59€
- le déficit d'investissement à 221 450,96€.

Il est proposé d'affecter l'excédent en réserves d'investissement (compte 1068) pour 221 450,96€ afin de couvrir le besoin de financement et de conserver le solde en excédent de fonctionnement reporté pour 100 669,63€.

Le déficit d'investissement est conservé au compte 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 221 450,96 €.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

## **II – VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE POUR 2017**

La commission des finances a préparé le budget 2017 et propose une augmentation des impôts de façon à couvrir l'ensemble des programmes en cours ou à venir. Les taux suivants sont proposés :

- Taxe d'habitation : 13,74% (contre 13,40 % en 2016)
- Taxe foncière (bâti) : 21 % (contre 21,00 % en 2016)
- Taxe foncière (non bâti) : 29,52 % (contre 28,80 % en 2016)

Après délibération, les nouveaux taux sont adoptés à l'unanimité.

## **III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Trésorier de LANDERNEAU a examiné attentivement la proposition de budget et a conclu qu'il était sincère et véritable. Le Maire présente au conseil les travaux de la commission des finances :

*Section de fonctionnement :*

CHAPITRES	BP 2016	PREVU 2017
011-Charges à caractère général	305 250,00 €	312 320,00 €
012-Charges de personnel et frais as.	520 500,00 €	535 000,00 €
014-Atténuations de produits	46 810,00 €	48 219,00 €
022- Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
65-Autres charges de gestion courante	121 200,00 €	117 600,00 €
66-Charges financières	77 000,00 €	70 000,00 €
67-Charges exceptionnelles	300,00 €	300,00 €
023-Virement à la section d'investis,	221 375,00 €	274 002,05 €
042-Opérations d'ordre de transfert	9 098,00 €	9 097,58 €
<b>Total DEPENSES</b>	<b>1 301 533,00 €</b>	<b>1 366 538,63 €</b>
013-Atténuations de charges	20 000,00 €	15 000,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	0,00 €
70-Produits des services, du domaine	117 600,00 €	117 100,00 €
73-Impôts et taxes	615 202,00 €	628 719,00 €
74-Dotations, subventions et particip	430 500,00 €	473 050,00 €
75-Autres produits de gestion courante	27 500,00 €	32 000,00 €
77-Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
002-Résultat de fonctionnement reporté	90 731,00 €	100 669,63 €
<b>Total RECETTES</b>	<b>1 301 533,00 €</b>	<b>1 366 538,63 €</b>

Les principales dépenses sont les charges du personnel et les charges à caractère général. Les recettes proviennent des impôts et taxes, des dotations de l'Etat et des participations des familles notamment pour les services périscolaires.

*Section d'investissement :*

Chapitres	BP 2016	PREVU 2017
20-Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	15 000,00 €
21-Immobilisations corporelles	8 000,00 €	77 400,00 €
23-Immobilisations en cours	1 068 130,00 €	1 059 885,04 €
16-Emprunts et dettes assimilées	410 750,00 €	328 000,00 €
001-Solde d'exécution investis.	151 567,00 €	221 450,96 €
<b>Total</b>	<b>1 653 447,00 €</b>	<b>1 701 736,00 €</b>
13-Subventions d'investissement	823 310,00 €	781 729,09 €
16-Emprunts et dettes assimilées	298 000,00 €	284 057,28 €
10-Dotations, fonds divers	105 097,00 €	94 400,00 €
1068- Réserves	151 567,00 €	221 450,00 €
021-Virement de la section de fonctionnem.	221 375,00 €	274 002,05 €
024-Produits de cessions	45 000,00 €	37 000,00 €
040-Opérations d'ordre de transfert	9 098,00 €	9 097,58 €
<b>Total</b>	<b>1 653 447,00 €</b>	<b>1 701 736,00 €</b>

En investissement, les travaux de l'église et de la maison du patrimoine restent inscrits pour la dernière année. Ils constituent les dépenses les plus importantes. Le budget comprend également l'achat d'un véhicule électrique pour le service technique, des travaux au cabinet médical, à la salle de sport et à l'école élémentaire. Dans la perspective de travaux d'attractivité du bourg, une somme de 15 000 € est inscrite en *Etudes*.

Le FCTVA et les subventions, ajoutées à l'excédent de fonctionnement affecté en réserves, constituent les principales recettes. Pour faire face à la sortie de trésorerie importante au cours du 1<sup>er</sup> semestre, le maire a inscrit un emprunt court terme de 200 000 € en attente du versement de subventions. Ce crédit, sera remboursé dans les 12 mois.

Après délibération, le budget 2017 est adopté à l'unanimité.

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Location de l'espace-jeunes de Kerguinou : La commission Animation a travaillé sur le projet de location de l'espace jeune de Kerguinou, ce dernier étant souvent disponible et conçu pour un public jeune. Valérie FAVE propose au conseil municipal de le louer, en dehors des créneaux utilisés par le secteur jeunesse du S.I.P.P.

Il pourrait être proposé aux enfants pour des après-midi, type goûters d'anniversaire. A noter que ce local peut accueillir jusqu'à 20 personnes dans ses 90 m2.

Le projet de règlement ainsi que les tarifs sont proposés aux conseillers. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'adoption du règlement et la fixation du tarif à 40 € l'après-midi avec une caution de 300 €. Ce local sera exclusivement réservé aux enfants de 6 à 12 ans, accompagnés de leurs parents ou d'adultes responsables. Seules, les familles rochoises, ou ayant des enfants scolarisés à LA ROCHE, pourront le louer.

- 2) Convention avec la CCPLD pour le programme de voirie : Le marché de voirie à bon de commandes vient d'arriver à expiration. Il y a lieu de le reconduire pour les années à venir. La Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas propose une convention d'assistance dans ce domaine technique. Les missions sont les suivantes :

- Elaboration du programme annuel d'investissement ou d'entretien/gros entretien
- Suivi des travaux sous les aspects techniques et financiers
- Accompagnement du maître d'ouvrage dans le suivi des bons de commande et dans la rédaction des PV,
- Suivi des travaux d'entretien/gros entretien
- Constitution des pièces techniques du dossier et lancement de l'appel d'offres

Le coût de la prestation s'élève à 904,72 €, dont 121,72€ pour la passation du marché.

Le Conseil autorise le maire à signer cette convention.

- 3) Souscription d'un emprunt court terme de 200 000 € : La mairie aura à faire face au paiement des dernières factures pour les travaux de l'église et la maison du patrimoine avant juillet 2017. Les subventions, notamment celles du Département, ne seront versées que dans plusieurs mois. Afin de prévenir un manque de trésorerie, il y a lieu de souscrire un emprunt court terme qui sera remboursé dans l'année. Le Crédit Agricole propose un prêt aux conditions suivantes :

- Durée 12 mois,
- Taux variable Euribor moyenné + 0,65 %,
- Frais de dossier : 350 €
- Echéances trimestrielles pour les intérêts

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole.

- 4) Création d'une régie temporaire de recettes : Dans le cadre du concert de l'ensemble Choral du bout du monde du 13 mai 2017, une régie temporaire autorisant la mairie à vendre des tickets d'entrée est à créer. Cette régie sera attachée à la régie des photocopies de la mairie. Le prix de vente proposé pour l'entrée est de 10 €. Accord unanime.